

L'ÉLAN

D'ARMENTIÈRES

<http://www.armentieres-en-brie.fr>

3^e quadrimestre

N° 19

SEPTEMBRE

DECEMBRE

2016

Bulletin à parution périodique de la Commune d'Armentières-en-Brie - Régie publicitaire municipale d'Armentières-en-Brie

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES ET CANTONALES



✓ édito

Armentiéroises et Armentiérois,
Chers Administrés,
Chers Amis,

AABASOURDI ! Comme tous les Français je suis abasourdi par l'acte terroriste perpétré sur la promenade des Anglais ce 14 juillet dernier et qui a fait de très nombreuses victimes parmi lesquelles se trouve la fille d'une élue du territoire du Pays de l'Ourcq, aujourd'hui hors de danger fort heureusement.

En réponse à cet acte de barbarie, l'État a pris des dispositions draconiennes pour entourer toutes les manifestations événementielles concentrant des rassemblements de population importants ainsi que le renforcement de la posture vigipirate. Si des mesures de vigilance accrue sont nécessaires et souhaitables, reste le questionnement de savoir si les mesures de protection de nos écoles et de nos bâtiments publics par des barrières de sécurité seraient efficaces, j'en doute comme beaucoup de vous certainement !

Je ne veux pas donner raison à ceux, qui au nom d'une religion, veulent nous dicter un mode de vie et de pensée qui ne sont pas les nôtres et de nous priver des libertés si chèrement acquises par nos aïeux et qui servent de modèle à de nombreuses démocraties.

La première confiscation de nos libertés fondamentales est bien celle de nous empêcher d'agir librement et non celle d'autoriser ou pas le port d'un vêtement ostentatoire. Les penseurs médiatiques oublient simplement que la liberté de chacun s'arrête là où commence celle des autres et la liberté d'un peuple est aussi de refuser le dictat d'intégristes religieux de quelque bord qu'ils soient.

La municipalité, autour de moi, soutient mon action pour ne jamais interdire à nos associations de continuer à animer notre village, à nos jeunes de se rencontrer dans la mixité - qui est la première règle laïque - de participer aux échanges intergénérationnels dans un village où tout le monde ou prou se connaît.

Dans l'attente de vous revoir bientôt réunis lors de la cérémonie traditionnelle des vœux, je vous adresse mes meilleures pensées pour les fêtes de fin d'année qui vont arriver très vite maintenant.

Le Maire,

SOMMAIRE

Vie Municipale



Vie Associative



Infos Pratiques



La Mairie vous informe

Votre Mairie

Tél. 01 64 35 51 99 - fax 01 64 35 51 35

Courriel : mairie.armentieres-en-brie@laposte.net

Horaires d'ouverture au public

Du Lundi au Vendredi (sauf mercredi)

Le Mercredi	De 9 h à 12 h et de 16 h 30 à 18 h 30
Le Samedi	De 9 h à 12 h
	Sur rendez-vous avec le M. le Maire ou un adjoint

Visitez le site internet de la Mairie il a changé et donnez nous votre avis :

<http://www.armentieres-en-brie.fr>

Démarches Administratives

Demandes à la mairie du domicile pour :

- ◆ La carte nationale d'identité, validité de 15 ans.
- ◆ L'inscription sur les listes électorales, tous les ans, avant le 31 décembre.
- ◆ Le parcours de citoyenneté : recensement obligatoire à 16 ans pour tous les jeunes français, garçons et filles.
- ◆ Recevoir l'édition papier des comptes-rendus du Conseil Municipal pour ceux qui n'ont pas internet.

Demandes à la mairie de Lizy/Ourcq ou de Meaux

Le passeport électronique, validité de 10 ans.

Numéros Utiles

SAMU	15
Police	17
Pompiers	18
Appel d'urgence Europe	112
Urgence Malentendants	114
Enfance maltraitée	119

Allo service public	3939
C.P.A.M.	3646
Pôle Emploi	3949
Maltraitance des personnes âgées	3977
Météo France	3250
Violences conjugales	3919

Gendarmerie de Lizy/Ourcq	01 60 01 70 10
Clinique Saint Faron	08 26 20 77 27
Hôpital de Meaux	01 64 35 38 38
Alcooliques Anonymes	01 43 25 75 00
Drogue Info Service	08 00 23 13 13
Sida Info Service	08 00 84 08 00

Etat-Civil

Naissances

BETREMIEUX	Ewen	le 22/07/2016
COHEN	Sarah	le 24/07/2016
DEVISMES CALLEGARI	Liam	le 03/09/2016
MELKA	Avital	le 06/09/2016
NAHOUUM	Nathan	le 08/09/2016
AZOGUI	Tsivya	le 11/09/2016
AZOGUI	Talya	le 11/09/2016
DJOUOMOI	Yacef	le 20/09/2016

Mariages

HANCYK Yoann et WECKER Stéphanie	le 02/07/2016
COHEN David et CHELLY Haya	le 08/07/2016
GODIN Gino et SCHIETSE Elodie	le 09/07/2016
VERDIERE Xavier et SEREL Estelle	le 09/07/2016
CARPENTIER Alexis et POIROT Delphine	le 13/08/2016
PAYRARD Sébastien et DELPIT-FLOURON	Laure Anne
	le 26/08/2016
NISSIM Elimelech et KARA Rachel	le 29/08/2016
BITTON Israël et ROBRET Sarah	le 31/08/2016

Décès

Mme LAROQUE née TINETTE Annick	le 24/07/2016
--------------------------------	---------------

Collecte des déchets ménagers

Ne sortir les bacs que la veille au soir.

Les déchets recyclables en bac bleu

Ce bac ne doit recevoir uniquement que les papiers, cartons, briques alimentaires, emballages métalliques et bouteilles en plastique.

Collecte les semaines impaires le lundi matin :
11 et 25 sept./ 9 et 23 oct./ 6 et 20 nov./
4 et 18 décembre 2016.

Les ordures résiduelles en bac marron
Les mardis et vendredis

Les déchets verts tous les lundis

Jusqu'au 28 novembre (y compris les jours fériés). Les sacs fournis par la C.C.P.O. sont disponibles en mairie.

Les extra ménagers => le 6 octobre 2016

Voir les sites : de la C.C.P.O : www.paysdelourcq.fr
du SMITOM : www.smitom-nord77.fr

Assistantes maternelles

- ◆ **AMORIM** Paula, 1 rue des Cépages
Tél. 01 60 23 14 26 - 06 52 37 71 18
- ◆ **BELLET** Sandrine, 8 rue du Pressoir
Tél. 09 52 77 19 90 - 06 99 76 25 06
- ◆ **BOUCHERAT** Céline, 16 f rue des Cerisiers
Tél. 06 64 41 76 42
- ◆ **CHOUKRI** Amina, 1 rue des Sarments
Tél : 06.45.98.18.70
- ◆ **LEMAITRE** Christelle, 4 rue des Cerisiers
Tél. 06 47 35 63 24
- ◆ **LESEUR** Capucine, 8 allée Gaston Dardenne
Tél. 01 60 01 85 88
- ◆ **MAILLOT** Nathalie, 46 rue du Chef de Ville
Tél. 06 59 04 69 39
- ◆ **TEIXEIRA CARVALHO** Tania, 7 rue de Meaux
tel : 01.75.78.34.72

La Mairie vous informe

Location de la Salle des Fêtes

ARMENTIÉROIS

SAISON	Jeudi	Jeudi & Vendredi	Samedi & Dimanche	Week-end de 4 jours
Hiver	150 €	300 €	500 €	750 €
Eté	125 €	250 €	400 €	600 €

EXTÉRIEURS

SAISON	Jeudi	Jeudi & Vendredi	Samedi & Dimanche	Week-end de 4 jours
Hiver	250 €	500 €	1000 €	1500 €
Eté	225 €	450 €	800 €	1200 €

PROFESSIONNELS

Toutes saisons	1 jour en semaine	2 jours en semaine	Samedi 9h. Dimanche 17h.	Week-end de 3 jours
	400 €	800 €	1500 €	2000 €

Location de tables et de chaises

Exclusivement réservée aux Armentiérois (hors location de la salle).

- ♦ 3 € la table,
- ♦ 1 € la chaise
- ♦ 4 € le banc de 4 places, pour une location de 2 jours.

Location de la Maison des Associations

Uniquement réservée aux Armentiérois les week-end, la capacité maximale est de 30 personnes.

Tarif ÉTÉ du 16 mars au 14 octobre = 100 €

Tarif HIVER du 15 octobre au 15 mars = 120 €

Informations et réservations au secrétariat de Mairie.

La priorité des locations est bien sûr donnée aux Armentiérois et Associations.

Les salles devront être rendues RANGÉES et NETTOYÉES.

Mise à disposition du camion de la commune

Le remplissage de la benne est laissé aux soins du bénéficiaire et l'évacuation des déchets ainsi recueillis assurée par les employés communaux.

Ce service ne concerne exclusivement que les déchets verts.

Tarifs : 50 € par rotation en semaine.

La mise à disposition pour le week-end (du vendredi soir au lundi matin) sera facturée 100 € pour une seule rotation vers la déchetterie.

Prêts à l'acquisition ou à l'amélioration de l'habitat en Seine et Marne

La Caisse départementale D'aide au Logement—CADAL propose des prêts pour aider au financement des opérations immobilières suivantes

- Accession à la propriété (neuf ou ancien).
- Construction.
- Agrandissement.
- Rénovation, amélioration, adaptation, réhabilitation.
- Travaux de copropriété.
- Rachat de soule.

Pour en savoir plus : <http://cadal77.wix.com/cadal77>

@-mail : cadal77wanadoo.fr

☎ 01.60.65.94.88

Droits de voirie pour l'occupation du domaine public communal

Ces droits de voirie couvrent de nombreux cas et permettent aux collectivités de recouvrir des recettes auprès des utilisateurs du domaine public. :

- stationnement abusif sur place de parking (> à 7 jours),
- occupation de l'espace public lors de la mise en place d'échafaudages ou de la réalisation de travaux,
- occupation du sol du domaine public pour un dépôt de sable et/ou matériaux de construction,
- occupation de l'espace public lors d'un déménagement (blocage d'une rue),
- occupation de l'espace public lors d'évènement exceptionnel (cirque, fête foraine).

Le recouvrement de ces droits de voirie s'effectue après rédaction d'un procès-verbal de constat qui peut être réalisé par un agent titulaire, par le maire ou l'un de ses adjoints. Un tableau récapitulatif des droits de voirie est affiché en mairie.

Cadeau de Naissance

La municipalité offre une carte cadeau de naissance à tous les nouveau-nés d'Armentières-en-Brie.

D'une valeur de 25 euros, elle peut être utilisée dans tous les magasins LECLERC.



Accueil des Nouveaux Arrivants

Vous venez d'emménager à Armentières-en-Brie, Monsieur le Maire et l'équipe municipale vous souhaitent la bienvenue.

N'hésitez pas à aller en mairie vous présenter et aussi récupérer tous les renseignements utiles et les documentations qui concerneront votre quotidien :

INFORMATIONS COMPLÈTES SUR LE SITE

<http://www.armenières-en-brie.fr>

La Mairie vous informe

Information sur les Impôts

Vous recevez en ce moment les avis d'imposition concernant les taxes foncières et taxes d'habitation.

Vous avez constaté très certainement une augmentation des taxes cette année ; celle-ci est due à la réévaluation annuelle des bases locatives décidée par le Ministère des Finances et par l'accroissement des taux décidé par le Conseil Départemental.

La Commune d'Armentières quant à elle, lors de son Conseil Municipal du 13 avril a voté le maintien des taux des 3 taxes —sur lesquelles elle peut agir— identiques à ceux de 2015 malgré une baisse des dotations de l'Etat.

Rappel des taux : Habitation : 11,41% ; Foncier bâti : 16,91 % ; Foncier non bâti : 59,82 %



Recensement Militaire (ou Recensement Citoyen)



Tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent leur 16^e anniversaire.

S'adresser à sa mairie muni(e) du Livret de famille et de la carte d'identité de l'intéressé. La mairie (ou le consulat), leur remettra alors une attestation de recensement.

Une borne de recharge pour véhicules électriques sur la commune

Une borne de recharge pour véhicules électriques est accessible pour tous les habitants sur le parking des ateliers municipaux. Celle-ci est installée par le syndicat départemental des énergies de Seine et Marne (SDESM) qui prévoit d'en installer 150 comme celle-ci sur l'ensemble du département.

Le coût de cette opération est de 12.000 € dont 1.000 € à la charge de la commune.

L'objectif du SDESM est d'encourager le développement du véhicule électrique en Seine et Marne. À ce jour, seulement 1000 véhicules électriques sont immatriculés dans le département.

L'installation de ces bornes selon un maillage précis dans les coeurs de villes et villages permettra de rassurer le conducteur en lui assurant un maximum de 20 kms entre deux bornes. L'autonomie de la plupart des véhicules électriques étant de 100 à 150 km.

Les types de recharge disponibles

Aujourd'hui, plusieurs modèles de recharge coexistent. On distingue les véhicules se rechargeant en courant continu et ceux pouvant accepter du courant alternatif. La borne installée est équipée de deux prises permettant de limiter le temps de charge à 1 h 30 grâce à une puissance de 18 kVA.

Comment utiliser la borne ?

Pour utiliser le service de chargées permettant de recharger l'ensemble des véhicules électriques ou hybrides actuellement sur le marché. Une première prise dite E/F est une prise de 3 kVA de puissance, utilisable par tous les véhicules, mais nécessitant un temps de charge complète de 6 à 8 heures. La seconde prise est une prise type 2 utilisable par les véhicules se rechargeant sur du courant alternatif et , il suffit de s'enregistrer sur le site internet www.ecocharge77.fr.



Un coût de 5 € est demandé à l'enregistrement pour obtenir le badge d'accès aux bornes.

Ensuite le service est prépayé à raison de 0.50 € par charge quels que soient le temps et la puissance utilisée.

Site d'information et d'orientation pour l'accompagnement des **personnes âgées** et leurs proches
www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr ☎ : (0820 10 3939, 0,15 € TTC/min).

Une zone de rencontre

a été mise en place autour de l'Église et au début de la rue des Vignettes. Cet ensemble de voies est un lieu où les **piétons ont la priorité absolue** et sont autorisés à circuler sur la chaussée, même si des trottoirs sont présents.

La vitesse de circulation des autres usagers est limitée à 20 km/h.

Le stationnement des véhicules hors des emplacements prévus est strictement interdit



La Mairie vous informe

Accès des bords de Marne

Nous avons la chance d'être une commune située dans un méandre de la marne et nous tenons à préserver ce biotope sauvage classé en zone Natura 2000.

Bien que le propriétaire accepte le passage des pêcheurs et des piétons, le terrain n'en demeure pas moins privé.

Les accès en bord de Marne sont exclusivement piétonniers.



Les véhicules motorisés y sont formellement interdits. Les chiens doivent être tenus en laisse.

La baignade est interdite ; les pêcheurs doivent être munis d'un permis de pêche .

La municipalité étudie la meilleure façon de matérialiser cette interdiction déjà signalée par des panneaux.

Ces mesures éviteront peut être les décharges sauvages et l'incivisme (bruits nocturnes/détritus) ainsi que la détérioration des cultures agricoles.

Fête de l'école

Le samedi 4 juin la fête de l'école a réuni de nombreux parents et enfants malgré un ciel gris .

Au début des festivités la mairie a félicité les 9 élèves de CM2 pour leur bon travail et leur passage en 6ème et leur a offert un dictionnaire.

Ensuite les enfants ont fait un spectacle sur scène : de la danse , de la gym, du théâtre pour le bonheur des parents et grands parents présents.

La fête a continué dehors avec les stands de jeux , de maquillage , de barbe à papa et un barbecue tenu par les parents volontaires. Enfin la journée s'est clôturée par le tirage de la tombola .



Temps d'Activités Pérисcolaires

Pour satisfaire à la demande de la majorité des parents d'élèves, les T.A.P. sont déplacés en fin de semaine, les jeudis et vendredis en fin d'après midi de 15h à 16h30 (horaires avancés de 10 min à l'école Dupré).



Fête Nationale - Feu d'artifice

Profitant d'une météo clémence, FetAAr renoua avec les fêtes populaires de la Belle époque des guinguettes. Après la traditionnelle retraite aux flambeaux, un feu d'artifice offert par la municipalité embrasa le terrain de sports et ravit grands et petits.



Déchèterie d'Ocquerre

Horaires d'été jusqu'au 31 octobre

Lundi et mercredi	10 h - 12 h / 14 h - 18 h
Mardi	fermé
Jeudi et vendredi	14 h - 18 h
Samedi	09 h - 12 h / 14 h - 18 h
Dimanche et jours fériés	09 h - 12 h

Horaires d'hiver, remplacer 18h. par 17h

Toutes les déchèteries du SMITOM (Meaux, Crégny, Nanteuil les Meaux...) sont accessibles aux détenteurs de la carte du SMITOM.

La déchèterie d'Ocquerre est à nouveau ouverte. Dotée de nouveaux équipements pour votre confort et surtout votre sécurité.

Cette déchèterie peut maintenant recevoir les déchets dangereux spécifiques : bricolage, décoration, jardinage...

3 décembre : Banquet des anciens

Monsieur le Maire et son Conseil Municipal convient les Armentiérois de plus de 65 ans à la salle des Fêtes pour leur rendez-vous annuel : un repas et un spectacle festifs.



Les bénéficiaires peuvent inviter des amis ou de la famille, dans la limite des places disponibles et aux conditions financières indiquées par la mairie.

Fête de Noël

Les enfants de l'École et leurs enseignants proposeront un spectacle de chants et de danses le **jeudi 15 décembre à 18 h** dans la salle des fêtes. A l'issue de ce spectacle, la municipalité convierra les parents et leurs enfants à un apéritif convivial.

City Stade

Devant les incivilités permanentes et continues de certains utilisateurs de cet équipement public au détriment des riverains, la Municipalité se voit contrainte de limiter l'occupation de ce lieu ainsi qu'il suit.



Un arrêté municipal stipule précisément ses conditions d'utilisation et le non-respect de celles-ci expose les contrevenants à des poursuites.

Période estivale : Du lundi au vendredi : de 10 h à 20 h.
Samedi : de 10 h à 19 h

Période hivernale Du lundi au vendredi : de 10 h à 18 h.
Samedi : de 10 h. à 16 30

Toute l'année : Dimanche réservé aux enfants de moins de 12 ans accompagnés d'un adulte entre 14 h et 16 h.

En dehors de ces horaires et de nuit toute activité sur le site est interdite.

VIE ASSOCIATIVE

Fêtes et Animations d'Armentières

FetAAr

18 rue des Sarments

Présidente : Mme Catherine GERMAIN

Téléphone : 06 61 78 25 08

Cotisation annuelle de 5 € par personne.

Activités passées

18 juin - Fête de la musique

Elle s'est déroulée autour d'un barbecue suivi d'une soirée dansante animée par le DJ « REMY ». Bonne participation.



13 juillet sous le thème « Guinguette »

Malheureusement, faute de participants, nous n'avons pas pu reconduire cette année l'atelier lampion. Des jeux extérieurs étaient proposés.

Une restauration rapide sur place, suivie de la retraite aux flambeaux, et pour finir un grand et superbe feu d'artifice offert par la municipalité.

Au retour, grande soirée dansante avec le DJ « REMY » où tous les participants, costumés ou non, ont pu s'éclater sur la piste de danse. Un kir a été offert à toutes les personnes qui nous avaient fait l'honneur de se costumer pour la circonstance.



17 septembre : Rallye enfants.

Un grand bravo à tous les enfants qui ont participé à notre rallye. En effet, 15 enfants de 3 ans et demi à 13 ans (les petits étaient accompagnés de leur famille) ont parcouru les rues de notre village afin de répondre aux questions posées pour la circonstance.

Autour d'un goûter bien mérité, et puisque tous les enfants étaient à égalité, nous avons procédé à un tirage au sort pour la remise des coupes. Les vainqueurs de chaque catégorie sont :

« petits » :
DORANGE Sacha
- 6 ans



« moyens » :
LEJEUNE Mathis
- 7 ans

« grands » :
GERVAIS Thomas
- 10 ans

Tous les enfants sont repartis avec une récompense, le cœur ravi et rempli d'espérance pour l'année prochaine.

Un grand merci à Eric POLITI qui a élaboré les questions, et de ce fait a permis aux enfants de découvrir et d'apprécier l'environnement de leur village.

FetAAr : Manifestations à venir

Le 8 Octobre : Soirée « CREOLE »

Repas + soirée dansante

Adhérents : 22 €

Non adhérents : 25 €

Enfants : 10 €



Le 19 Novembre : Fête du Beaujolais :

MARCHÉ CAMPAGNARD de 9 h à 17 h 30

REPAS + SOIREE DANSANTE à partir de 20 heures

Comme chaque année nous organisons les ateliers enfants suivants:

« DÉCORE TON VILLAGE »

- Mercredi 9 Novembre 2016

- Mercredi 16 Novembre 2016

- Samedi 26 Novembre 2016

« CARTE de VŒUX et MARQUE PLACE »

- Samedi 3 Décembre 2016

- Samedi 10 Décembre 2016

- Mercredi 14 Décembre 2016

A.H.A. Amateurs d'Histoire et d'Art

Mairie 9 rue du Chef de Ville

Président : M. Sylvain CARRÉ

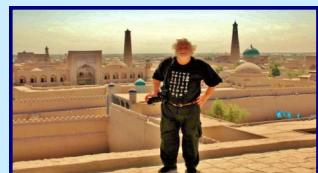
Téléphone : 01 60 44 75 87



Depuis 1988 l'association organise chaque année une exposition dont le thème est sans cesse renouvelé ; 1900 : quelle époque ! - La France rurale à la veille de 1914 - Histoires de Musiques - La télé au temps de l'ORTF - Le Cinéma s'expose.

le 22 octobre, conférence à 17 h, à la Salle des Fêtes, Michel KALENSKY nous fera voyager en OUZBEKISTAN

Au cœur de l'Asie Centrale, l'Ouzbékistan reste le territoire des anciennes tribus nomades venues du fond de l'Orient millénaire : Ouzbeks, Turkmenes, Tadjiks, Kazakhs, Afghans, etc... Alexandre le Grand, Gengis Khan, le grand conquérant mongol, Tamerlan puis les Ouzbek modelèrent ce pays d'Asie centrale.



L'Ouzbékistan est le carrefour des légendaires Routes de la Soie, avec ses fabuleuses Cités de Samarkand, Boukhara et Khiva,

Dès à présent, retenez votre soirée du **14 janvier**. A 20h.: la Compagnie « Bien du Plaisir » vous présentera un « Soupe-Opéra (Comique) » dans la salle des fêtes.
Entrée et Soupe gratuites.



VIE ASSOCIATIVE

A.L.F. Association des Loisirs en Famille

3, rue d'Isles

Présidente : Mme Sandrine MARIUZ

Téléphone : 01 64 33 22 84



Cotisation annuelle inchangée de 22 € par famille

Activités proposées durant toute l'année :

- ♦ Randonnée une fois par mois, marche 1/2 journée/sem,
- ♦ Yoga, jogging, pétanque 1 fois par semaine
- ♦ Ping-pong 1 fois par semaine
- ♦ La section jardins propose 2 à 3 rendez-vous/an.
- ♦ Nouvelle section Loisirs Créatifs 1 fois par mois.

Activités passées

Le 26 juin A.L.F. a fait son barbecue annuel avec ses adhérents et a supporté l'équipe de France pendant l'Euro.



Le 7 août Pour la deuxième année



consécutive, 13 adultes et 9 enfants ont eu le plaisir de naviguer en kayak ou en canoë sur le Petit Morin à Verdelot.

Le 27 août, sous un soleil radieux, 90 personnes ont pu profiter d'une belle journée familiale proposée à tous et en partenariat avec la CCPD dans le parc de la Maison Des Associations

Au menu : jeux pour enfants, groupe musical « KOTA » barbecue, pique-nique, et pour finir, un dessin animé « Le garçon et le monde ».



Le 17 sept. Crêperie puis Spectacle historique de Meaux

Prochaines manifestations

16 octobre Croisière en Bateaux Mouches à Paris.

3 décembre Soirée Cabaret à Saint Thibault des Vignes.

11 décembre Journée au marché de Noël de Reims.

A.A.B Les Amis d'Armentières-en-Brie

27, rue du Chef de Ville

Présidente : Mme Viviane FAVRE

Téléphone : 06 15 78 07 09

Cotisation annuelle de 23,50 € par personne



Tous les lundis : jeux de société à la Maison des Associations ; une fois par mois, sortie au restaurant.

Prochaines manifestations

16 oct. LOTO (à la SDF)

25 nov. Sortie chez MICHOU

En déc. Repas de Noël pour les adhérents.



Courir pour Armentières-en-Brie

4 rue du Pressoir

Président : Eric LEBLACHER

Téléphone : 06 15 15 47 28



Nouveau

Samedi 17 décembre

Première édition de l'Armentiéroise by night,

Un évènement dont on risque fort d'entendre parler !

3 courses enfants sur une distance de 950 m et une épreuve de 14 km (solo ou en relais à 2).

3€ sur chaque inscription seront reversés à l'association Handi fun sport qui permet à des enfants handicapés de pouvoir disputer des épreuves en joëlette.



Atelier « Dessin-Peinture » MonPinceau

Présidente Michèle LESENECHAL

Téléphone : 06 83 67 54 43



Cours de peinture Adultes, Adolescents et Enfants donnés par un professeur chaque mercredi de 14h à 17h dans la Maison des Associations à partir du 5 octobre 2016.

Nouveau à Armentières : Association ENERGYM'FORM

Vous propose tous les lundis à la Salle des Fêtes en période scolaire :

de 20h30 à 21h30 : GYM TONIC—FITNESS

de 21h30 à 22h30 : ZUMBA—FITNESS

Renseignements auprès de Virginie, diplômée d'état de Fitness :

Téléphone : 06.30.36.88.64



Infos pratiques d'ici et d'ailleurs

Règles de bon voisinage

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ne sont autorisés que :

de 7 h à 20 h les jours de semaine
de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h le samedi
de 10 h à 12 h le dimanche et les jours fériés

Les haies donnant sur la voie publique doivent être taillées à la limite des propriétés et ne pas toucher les fils électriques. Dans le cas, où cette règle ne serait pas respectée, la Mairie se verrait contrainte de faire les travaux au nom du propriétaire et aux frais de celui-ci.

Tous brûlages de feuilles et de déchets sont interdits.

STOP aux déjections canines

J'aime mon chien, j'aime mon village !

Les rues et les trottoirs sont maculés de déjections canines. Nous rappelons aux propriétaires des chiens qu'il est de leur devoir de ramasser les excréments de leur animal ! Des sacs «ramasse-crottes» sont disponibles dans le commerce.



Comme dit Laurent Ruquier : « Ramasser les crottes de son chien, ce n'est pas écolo, c'est civique ».

Les mégots : une dangereuse pollution

Les cigarettes sont nocives pour la santé. Elles le sont aussi pour la planète. Chaque année, 72 milliards de mégots sont disséminés dans la nature. Or, ce sont des déchets non biodégradables qui polluent les villes, la flore et la faune, en particulier le milieu marin. Contrairement à ce que pensent de nombreux fumeurs qui trouvent complètement normal de jeter n'importe où leurs mégots, ces derniers ne sont pas biodégradables. Ils envahissent les villes, où les jeunes enfants et les animaux domestiques peuvent les ingérer. La nicotine qu'ils contiennent est毒ique et peut entraîner des vomissements. Les mégots terminent souvent leur vie dans les océans, du fait du parcours des égouts - ils représentent ainsi 40 % des déchets présents dans la mer Méditerranée -, polluant les eaux.



Opérations Tranquillité - Vacances

Elles sont organisées toute l'année et pour un minimum de 7 jours d'inoccupation. Signalez votre absence à la brigade de gendarmerie de Lizy-sur-Ourcq au moins 48 h avant votre départ, muni d'un justificatif de domicile. Des patrouilles seront organisées pour surveiller votre domicile.



La Ferme Saint Jean

12 bis rue de Meaux - 77440 Armentières en Brie

Ouvert toute l'année du Lundi au Samedi de 10h à 12h et de 14h à 17h

Réservation et visite sur rendez-vous



Un seul numéro 01 64 35 56 91

www.ferme-saint-jean.com

*La solution pour votre compagnon
durant les vacances*

**PILES
SÉCURITÉ**



**24H/24
7J/7**

01.60.01.80.58

piles-securite.com

**2, avenue de la Gare
77440 LIZY sur OURCQ**

Vidéosurveillance

Télésurveillance

Intervention

Sécurité...



FetAAr propose une soirée théâtre

Le 25 Novembre , à la salle des fêtes, à 20 h 30, avec la troupe « Un petit coin d'artistes » dirigée par Stéphane Nanus et basée à May en Multien.

La pièce s'appelle « THALES » de Claude Husson :

Au « Bar des Maîtres », les profs du lycée voisin ont l'habitude de rencontrer les parents de leurs élèves manière moins formelle, mais souvent plus fantaisiste... Buvette sur place.

Entrée gratuite, participation au chapeau.

Dépôt légal à parution : 3^e quadrimestre 2016
Imprimerie : Aire de Repro de Mareuil-lès-Meaux n° de SIRET 479646713 00038

Directeur de la publication : Denis WALLE

Comité de rédaction : Vincent CARRÉ, Alain GRESSION, Nicole ROSSI

Un comité de lecture vérifie que les textes et les photos insérés dans ce bulletin sont conformes aux bonnes mœurs et à la courtoisie, ne sont ni contraires à l'ordre public, ni politiques, ni confessionnels, mais informe les lecteurs que le contenu des articles paraît sous l'entièr responsabilité de leurs auteurs.

Crédits photos : V.CARRÉ, G.DEVISMES, C.GERMAIN, M.KALENSKY, É.LECINSKI, L.MARIUZ, N.ROSSI.